

- Pour les demandes d'inscriptions aux causeries nous ne répondons que si le nombre de places maximal est atteint.
- Pour les demandes de réservation de documents, nous ne répondons que si nous avons besoin de précisions.
- Pour les pré-inscriptions en salle de lecture, nous répondons systématiquement pour fournir le n° de lecteur permettant de réserver des documents.

